



SOH RENOVATION

Rénovation énergétique & Amélioration de l'habitat

AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

A PROPOS

La rénovation énergétique des logements est une priorité pour l'État français, qui propose plusieurs aides financières pour encourager ces travaux. Ces dispositifs visent à rendre les logements plus confortables, réduire leur consommation d'énergie et contribuer à la transition écologique. Parmi ces aides, le dispositif MaPrimeRénov', gérée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), joue un rôle central. Il est essentiel de se renseigner sur les conditions d'éligibilité et de suivre les démarches auprès des organismes concernés pour en bénéficier.



SOH RENOVATION
Rénovation énergétique & Amélioration de l'habitat

Sommaire



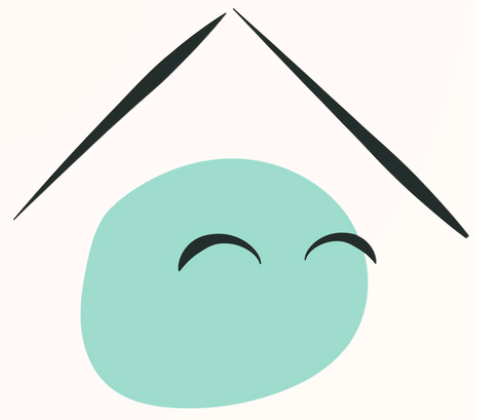
- 1 Qu'est ce que Ma Prime Rénov'
- 2 Autres aides et Dispositifs
- 3 Comment Soh Rénovation vous accompagne
- 4 Annexes



MA PRIME RÉNOV



SOH RENOVATION
Rénovation énergétique & Amélioration de l'habitat



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète



QU'EST CE QUE C'EST ?

Une aide publique ouverte à tous les propriétaires et copropriétés de logements de plus de 15 ans en métropole. Elle finance les travaux améliorant la performance énergétique* des logements, qu'ils soient occupés par le propriétaire ou un locataire.

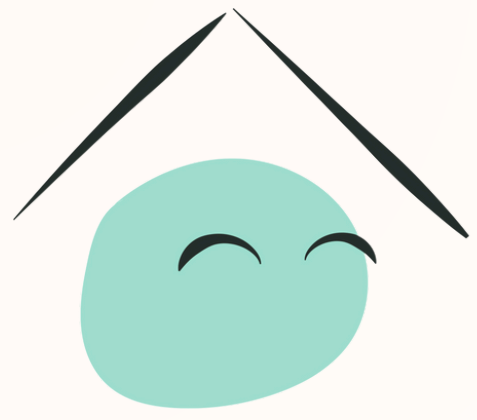
Depuis 2024, MaPrimeRénov' se décline en trois volets :

- MaPrimeRénov' Parcours par geste : aide pour un ou plusieurs travaux d'isolation ou de changement de chauffage.
- MaPrimeRénov' Parcours accompagné : pour des travaux permettant un gain de deux classes énergétiques minimum.
- MaPrimeRénov' Copropriété : pour la rénovation des parties communes et privées en copropriété.



SOH RENOVATION

Rénovation énergétique & Amélioration de l'habitat



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

MAPRIMERÉNOV' PARCOURS PAR GESTE EST ACCESSIBLE AUX :

- Propriétaires occupants,
- Propriétaires bailleurs,
- Usufruitiers,
- Titulaires d'un droit réel (occupants et bailleurs),
- Preneurs d'un bail emphytéotique ou à construction,
- Propriétaires en indivision (avec attestation signée par tous les indivisaires).

En revanche, les nus-propriétaires et les personnes morales (par exemple les SCI) ne sont pas éligibles.

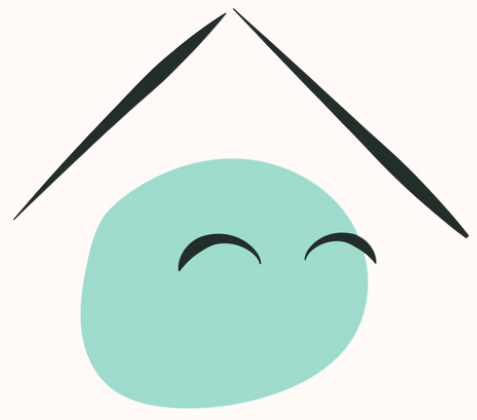


Les aides de MaPrimeRénov' sont en
fonctions du revenu fiscal de référence, voir
annexe ou en [cliquant ici](#)



SOH RENOVATION

Rénovation énergétique & Amélioration de l'habitat



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

MA PRIME RÉNOV' PARCOURS ACCOMPAGNÉ

QU'EST-CE QUE LA RÉNOVATION D'AMPLEUR

Une rénovation est dite d'ampleur lorsqu'elle permet de gagner au moins deux classes au DPE, vous devez obligatoirement passer par une structure labellisée [Mon Accompagnateur Rénov'](#). Les travaux d'ampleur doivent correspondre à minimum 25 % de la surface de totale du logement.

QUELS TRAVAUX POURRAIS-JE FINANCER DANS LE CAS D'UNE RÉNOVATION D'AMPLEUR ?

Pour financer une rénovation d'ampleur de votre logement en 2025, vous devez entreprendre au moins un des travaux suivants :

- Réaliser au moins deux types d'isolation thermique ;
- Installer ou améliorer un système de ventilation ;
- Remplacer votre équipement de chauffage au fioul par une alternative plus écologique ;
- Installer ou améliorer votre système de production d'eau chaude sanitaire.

Les aides MaPrimeRénov' couvrent jusqu'à 90 % des travaux, plafonnées à 70 000 €, selon vos ressources. Dès 2025, les logements classés "F" ou "G" devront réaliser des rénovations globales pour en bénéficier.

Les avantages de MaPrimeRénov' pour 4 profils

HORS ÎLE-DE-FRANCE		EN ÎLE-DE-FRANCE	
CAS N° 1	CAS N° 2	CAS N° 3	CAS N° 4
Couple, 2 enfants	Célibataire	Couple, 3 enfants	Couple
Revenus annuels : 38 000 €	Rev. annuels : 32 000 €	Rev. annuels : 47 500 €	Rev. annuels : 54 500 €



Montant de MaPrimeRénov' Aide supplémentaire*

	VMC DOUBLE FLUX	Aide supplémentaire*
CAS N° 1	3 000 € (+ 220 €)	
CAS N° 2	0 € (+ 220 €)	
CAS N° 3	4 000 € (+ 441 €)	
CAS N° 4	2 000 € (+ 220 €)	

ISOLATION THERM. DES FENÊTRES	
CAS N° 1	80 € (+ 39 €) PAR ÉQUIPEMENT
CAS N° 2	0 € (+ 39 €) PAR ÉQU.
CAS N° 3	100 € (+ 79 €) PAR ÉQU.
CAS N° 4	40 € (+ 39 €) PAR ÉQU.

ISOLATION DES MURS PAR L'EXTÉRIEUR	
CAS N° 1	60 € (+ 18 €) PAR M ²
CAS N° 2	15 € (+ 18 €) PAR M ²
CAS N° 3	75 € (+ 37 €) PAR M ²
CAS N° 4	40 € (+ 18 €) PAR M ²

POMPES À CHALEUR GÉOTHERMIQUE	
CAS N° 1	8 000 € (+ 4 364 €)
CAS N° 2	0 € (+ 2 727 €)
CAS N° 3	10 000 € (+ 4 364 €)
CAS N° 4	4 000 € (+ 2 727 €)

POÊLE À GRANULÉS	
CAS N° 1	2 500 € (+ 873 €)
CAS N° 2	0 € (+ 545 €)
CAS N° 3	3 000 € (+ 873 €)
CAS N° 4	1 500 € (+ 545 €)

* Si vous êtes éligible aux certificats d'économies d'énergie.
Pour vérifier : www.faire.gouv.fr

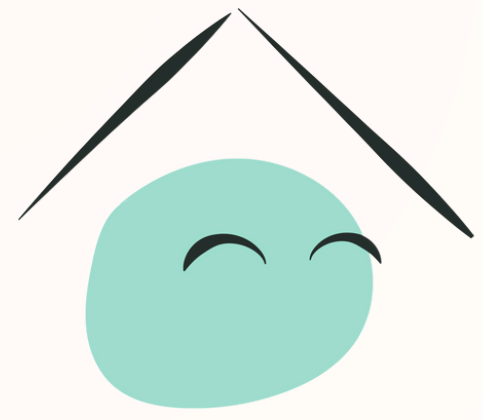
SOURCE : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

LP/INFOGRAPHIE.



SOH RENOVATION

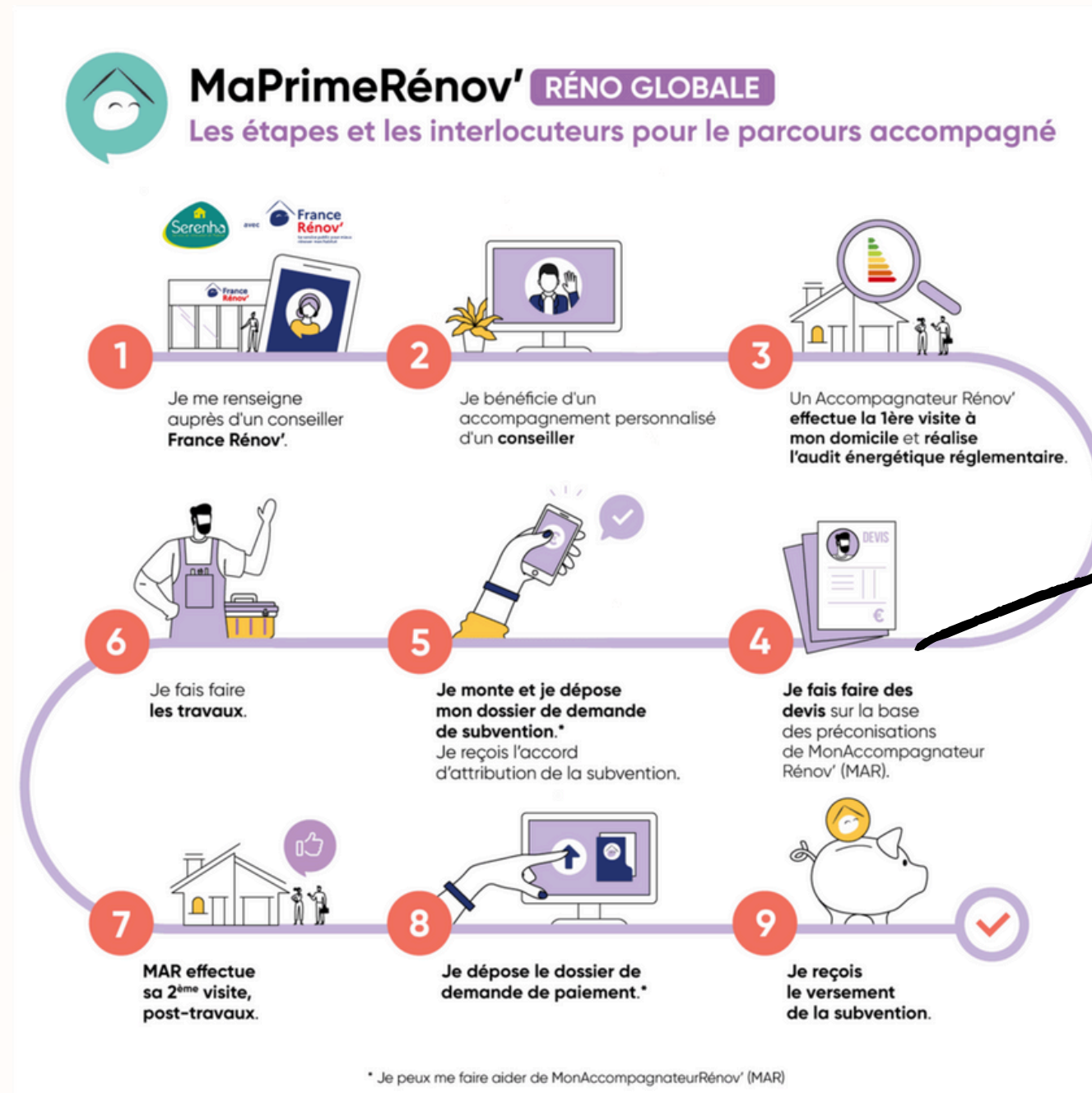
Rénovation énergétique & Amélioration de l'habitat



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

L'AIDE PAS À PAS



En quoi Soh Rénovation peut vous aider :

- Explication claire des dispositifs d'aides disponibles (MaPrimeRénov', CEE, etc.).
- Aide à la constitution de vos dossiers administratifs, pour des démarches simplifiées.
- Travaux conformes aux critères nécessaires pour garantir votre éligibilité.
- Suivi personnalisé à chaque étape de votre projet de rénovation.

Source [serenha](#)



SOH RENOVATION

Rénovation énergétique & Amélioration de l'habitat



AIDES DE L'ANAH

- Ma Prime Logement Décent (remplaçant les aides "Habiter sain" et "Habiter serein" de l'Anah dès le 1^{er} janvier 2024) finance la réhabilitation des logements indignes ou dégradés :
- Autres aides :
- Loc'Avantages : pour rénover un logement destiné à la location à des conditions avantageuses.
- MaPrimeAdapt' : pour adapter un logement au vieillissement ou au handicap.
- Faire une demande : monprojet.anah.gouv.fr





LES DISPOSITIFS D'AIDES

- Eco PTZ
- CEE
- TVA taux industriels



SOH RENOVATION
Rénovation énergétique & Amélioration de l'habitat

ECO PTZ

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est un prêt à taux d'intérêt nul permettant de financer des travaux de rénovation énergétique pour sa résidence principale.

Les conditions



Tous les propriétaires, occupant ou bailleur peuvent en bénéficier, sans condition de ressources.



Votre logement doit avoir été construit depuis plus de 2 ans et doit être votre résidence principale ou bien celle de votre locataire.



Les travaux doivent être réalisés par une entreprise bénéficiant du RGE (Reconnu garant de l'environnement).

Les avantages



Un prêt sans frais de dossier et à taux zéro ; les intérêts sont pris en charge par l'État.



Permet la réalisation de travaux importants d'isolation ou d'installation d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable.



Vous bénéficiez d'une enveloppe comprise entre 7 000 € et 50 000 € selon les travaux financés.

Comment solliciter ce prêt ?

De plus en plus de banques proposent ce type de prêt, il faut donc les contacter pour savoir si vous pouvez en bénéficier.

Montant de l'éco prêt à taux zéro

	Action seule	Bouquet de travaux		Primerénov	Performance énergétique globale	Assainissement non collectif
		2 travaux	3 travaux ou plus			
Montant max d'un prêt par logement	15000€ (7000€ pour les parois vitrées)	25 000 €	30 000 €	30 000 €	50 000 €	10 000 €

Conditions pour toucher l'éco-PTZ



Statut de **propriétaire** occupant ou bailleur



Logement occupé en tant que **résidence principale**



Construit depuis **plus de 2 ans** au commencement des travaux



Travaux réalisés par une **entreprise RGE**



Travaux achevés **dans les 3 ans** suivant l'émission de l'offre de prêt



CEE

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE SONT UN DES DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION.

Pour être éligible, le revenu fiscal de référence (RFR) divisé par les unités de consommation (UC) doit être inférieur à 11 000 €. À partir de 2025, les nouveaux bénéficiaires devront faire une demande active en ligne pour recevoir le chèque énergie, car l'envoi automatique sera réservé aux bénéficiaires déjà identifiés.

Les démarches :

1. Faire la demande d'aide sur PrimesÉnergie.fr avant de signer le devis.
2. Confier les travaux à un artisan RGE.
3. Soumettre le devis et la facture en ligne dans les 6 mois suivant la fin des travaux.
4. Recevoir le virement bancaire sous 4 semaines après validation.

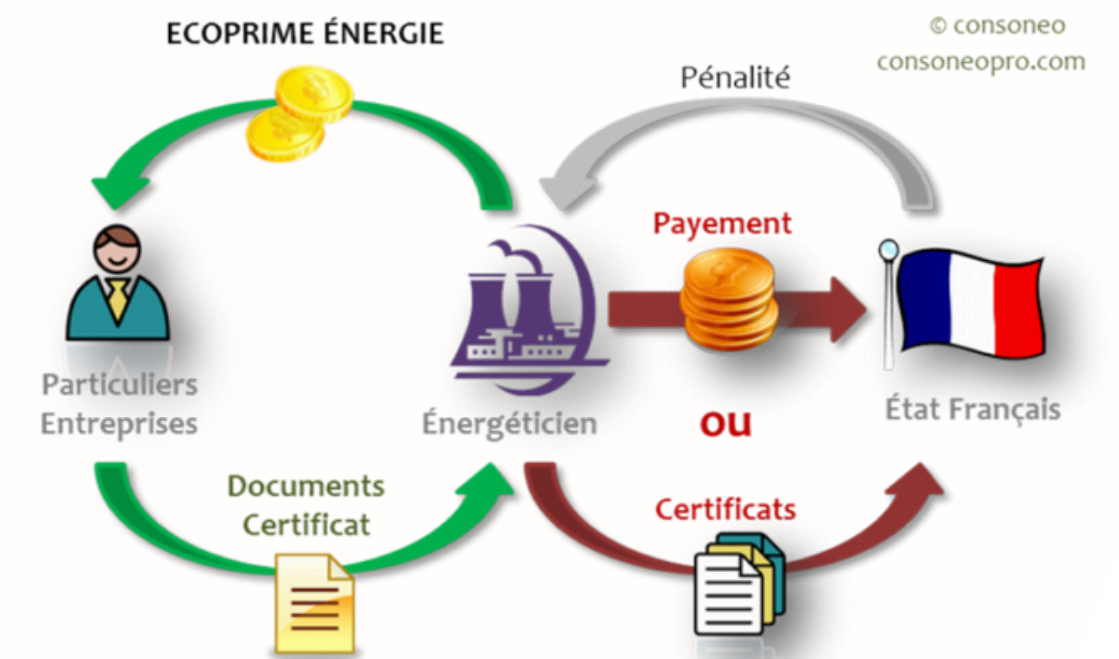
Types d'aides disponibles

- Prime Coup de Pouce pour le chauffage ou l'isolation.
- Aide CEE pour des travaux standards.
- Rénovations globales (hors MaPrimeRénov').

Certaines aides peuvent inclure des primes, bons d'achat ou réductions selon le fournisseur. Par exemple :

- Certificats CEE proposés par Effy, Engie, Leclerc, ou Total.

Principe du dispositif des certificats d'économies d'énergie



SOH RENOVATION
Rénovation énergétique & Amélioration de l'habitat

AIDES LOCALES

Les aides locales pour vos travaux de rénovation

1. Collectivités locales :

- Bordeaux Métropole propose des subventions pour améliorer la performance énergétique des logements.
- Les communautés de communes autour de Sadirac, comme la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais et la communauté de communes de Créon, offrent des aides spécifiques pour encourager la rénovation énergétique et le développement durable sur leur territoire.
- Le Conseil départemental de la Gironde soutient également certains travaux grâce à des dispositifs adaptés.

2. Dispositif fiscal : TVA réduite à 5,5 %

- Ce taux réduit s'applique aux travaux de rénovation énergétique réalisés par des professionnels certifiés, permettant de diminuer significativement le coût total des projets.





COMMENT SOH RÉNOVATION VOUS ACCOMPAGNE



SOH RENOVATION
Rénovation énergétique & Amélioration de l'habitat



ÉTAPES CLÉS POUR BÉNÉFICIER DES AIDES

- Évaluation initiale :
Audit énergétique pour identifier les travaux nécessaires.
- Constitution du dossier :
Préparation et dépôt des documents auprès des organismes comme l'Anah ou Action Logement
- Réalisation des travaux :
Exécution par des artisans certifiés RGE.
- Validation et réception des aides :
Vérification de la conformité des travaux pour débloquer les subventions.

IMPORTANCE DES AUDITS



- Pourquoi réaliser un audit ?
 - Identifier les travaux prioritaires et éligibles.
 - Optimiser les gains énergétiques et financiers.
- Deux évaluations clés :
 - Diagnostic de performance énergétique (DPE) : Valable 10 ans, évalue la consommation actuelle.
 - Audit énergétique : Valable 5 ans, propose des améliorations spécifiques.
- SOH Rénovation :
 - RGE 7122 : Qualibat iso intérieur
 - RGE Qualipac installation
 - PAC:Pose d'une PAC



ANNEXES



SOH RENOVATION

Rénovation énergétique & Amélioration de l'habitat
sans autorisation.

Ce document est la propriété exclusive de SOH Rénovation – Reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

TABLEAUX D'AIDES POUR RÉNOVATION D'AMPLEUR

Projet de travaux	Ménage aux ressources très modestes (MaPrimeRenov' Bleu)	Ménage aux ressources modestes (MaPrimeRenov' Jaune)	Ménage aux ressources intermédiaires (MaPrimeRenov' Violet)	Ménage aux ressources supérieures (MaPrimeRenov' Rose)
Vos travaux permettent un gain de 2 classes sur le DPE	80 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 40 000 € (HT)	60 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 40 000 € (HT)	45 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 40 000 € (HT)	30 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 40 000 € (HT)
Vos travaux permettent un gain de 3 classes sur le DPE	80 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 55 000 € (HT)	60 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 55 000 € (HT)	50 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 55 000 € (HT)	35 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 55 000 € (HT)
Vos travaux permettent un gain de 4 classes ou plus sur le DPE	80 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 70 000 € (HT)	60 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 70 000 € (HT)	50 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 70 000 € (HT)	35 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 70 000 € (HT)
Bonification <i>Sortie de passoire thermique</i>	+ 10 % si vos travaux permettent en plus d'atteindre au moins l'étiquette D sur le DPE après travaux	+ 10 % si vos travaux permettent en plus d'atteindre au moins l'étiquette D sur le DPE après travaux	+ 10 % si vos travaux permettent en plus d'atteindre au moins l'étiquette D sur le DPE après travaux	+ 10 % si vos travaux permettent en plus d'atteindre au moins l'étiquette D sur le DPE après travaux



AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

	TRAVAUX RÉALISÉS PAR UN PROFESSIONNEL RGE <small>Montants en vigueur au 15/05/2024</small>	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES		MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES		MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES		MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS		SANS DISTINCTION DE REVENU	
		MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	MAPRIME RÉNOV'	PRIME EFFY (CEE)	ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO	TVA À 5,5%
ISOLATION	Isolation des combles perdus	✗	11 €/m²	✗	10 €/m²	✗	10 €/m²	✗	10 €/m²	✓	✓
	Isolation des combles aménagés/aménageables	25 €/m²	11 €/m²	20 €/m²	10 €/m²	15 €/m²	10 €/m²	✗	10 €/m²	✓	✓
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m²	8 €/m²	60 €/m²	7 €/m²	40 €/m²	7 €/m²	✗	7 €/m²	✓	✓
	Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m²	11 €/m²	60 €/m²	10 €/m²	40 €/m²	10 €/m²	✗	10 €/m²	✓	✓
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m²	11 €/m²	20 €/m²	10 €/m²	15 €/m²	10 €/m²	✗	10 €/m²	✓	✓
CHAUFFAGE/EAU CHAUDE SANITAIRE	Chaudière à bûches	5 500 €	4 450 €	4 500 €	4 450 €	2 000 €	2 780 €	✗	2 780 €	✓	✓
	Chaudière à granulés	7 000 €	4 450 €	5 500 €	4 450 €	3 000 €	2 780 €	✗	2 780 €	✓	✓
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	✗	3 000 €	✗	2 000 €	✗	✗	✗	✓	✓
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	✗	800 €	✗	400 €	✗	✗	✗	✓	✓
	Insert cheminée	1 800 €	890 €	1 000 €	890 €	600 €	560 €	✗	560 €	✓	✓
	Poêle à bûches	1 800 €	890 €	1 500 €	890 €	700 €	560 €	✗	560 €	✓	✓
	Poêle à granulés	1 800 €	890 €	1 500 €	890 €	1 000 €	560 €	✗	560 €	✓	✓
	Pompe à chaleur air/air	✗	834 €	✗	770 €	✗	770 €	✗	770 €	✗	✗
	Pompe à chaleur air/eau	5 000 €	4 450 €	4 000 €	4 450 €	3 000 €	2 780 €	✗	2 780 €	✓	✓
	Pompe à chaleur géothermique (eau/eau)	11 000 €	5 560 €	9 000 €	5 560 €	6 000 €	5 560 €	✗	5 560 €	✓	✓
Système solaire combiné	10 000 €	5 560 €	8 000 €	5 560 €	4 000 €	5 560 €	✗	5 560 €	✓	✓	
AUTRES	Dépose de cuve à fioul	1 200 €	✗	800 €	✗	400 €	✗	✗	✗	✓	✓
	Audit énergétique*	500 €	✗	400 €	✗	300 €	✗	✗	✗	✓	✓
	Ventilation mécanique contrôlée (double flux)**	2 500 €	✗	2 000 €	✗	1 500 €	✗	✗	✗	✓	✓

Source [effy](#)



PLAFONDS DE RESSOURCE DES AUTRES TERRITOIRES

PERSONNES COMPOSANT LE FOYER	REVENUS TRÈS MODESTES	REVENUS MODESTES	REVENUS INTERMÉDIAIRES	REVENUS SUPÉRIEURS
1	≤ 17 173 €	≤ 22 015 €	≤ 30 844 €	> 30 844 €
2	≤ 25 155 €	≤ 32 197 €	≤ 45 340 €	> 45 340 €
3	≤ 30 206 €	≤ 38 719 €	≤ 54 592 €	> 54 592 €
4	≤ 35 285 €	≤ 45 234 €	≤ 63 844 €	> 63 844 €
5	≤ 40 388 €	≤ 51 775 €	≤ 73 098 €	> 73 098 €
<i>par personne supplémentaire</i>	+5 094 €	+6 525 €	+9 254 €	+9 254 €



INFORMATIONS IMPORTANTES

Les informations présentées dans cette diapositive sont valables uniquement à la date de publication et sont fournies à titre indicatif. Elles peuvent évoluer en fonction des modifications réglementaires. Ce contenu ne constitue en aucun cas un engagement contractuel de notre part et ne saurait engager notre responsabilité en cas de changement ou d'interprétation différente.





CONTACT

SITE INTERNET

www.soh-renovation.com

ADRESSE MAIL

contact@sohrenovation.com

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

[05 54 54 24 01](tel:0554542401)